

DISTRIBUTION DE MASQUES : Drive le samedi 16/05 de 10h à 18h (vous ne descendez pas de votre voiture) sur le parking de la salle FAMISOL (Munis d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité et/ou livret de famille)

Chers Céciliens, Chères Céciliennes.

La crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 que nous vivons est une épreuve inédite que nous devons surmonter à la fois collectivement mais aussi individuellement.

Le 16 mars, le Président de la République annonçait le confinement général. Cette épreuve anxiogène fut difficile à supporter pour beaucoup d'entre nous mais elle était un mal nécessaire pour la lutte contre la propagation du virus, pour sauver des vies et surtout pour éviter la saturation des services de réanimations hospitalières. Toutefois, nous pouvons reconnaître que nous la vivons de façon privilégiée grâce à notre cadre de vie en campagne.

Mais gardons bien à l'esprit que ces 8 semaines de confinement n'ont pas fait disparaître le virus mais seulement ralenti sa propagation. Depuis le 11 mai, le déconfinement doit désormais être progressif et prudent. Nos inquiétudes, tout comme notre impatience à retrouver une vie sans contrainte, sont légitimes. Néanmoins, l'heure du relâchement total n'a pas encore sonné. Ainsi, le respect des gestes barrières et la distanciation physique restent essentiels sans pour autant tomber dans la psychose. Gardons notre joie de vivre et soyons optimistes. L'issue de la crise repose aussi sur notre esprit civique.

La commune de Sainte Cécile s'est organisée très tôt pour prévenir tout risque sanitaire, protéger les habitants notamment les plus isolés que nous avons contacté dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde que j'ai déclenché dès le début de la crise. Et nos actions se poursuivent.

Bien que l'accueil du public de mairie a dû fermer, les services ont pu fonctionner et assurer la continuité du service public.

Vous retrouverez ci-dessous les informations concernant les réouvertures de certains services.

Concernant les écoles, sujet ô combien compliqué et polémique, une première réunion de travail entre la municipalité et les directrices des deux écoles a permis de déterminer un cadre jusqu'au 2 juin, date d'une nouvelle étape de déconfinement à définir. Ainsi, au vu des surfaces des classes, il a été décidé de limiter le nombre à 11-12 enfants par classe afin de respecter strictement les mesures d'un protocole sanitaire national de la distanciation de 1 mètre et des sens de

circulation pour éviter les croisements (au lieu de 15 recommandés au niveau national) ce qui a nécessité d'importants réaménagements de salles et de déplacements de mobiliers. De même, les arrivées et sorties sont échelonnées par groupe le matin et le soir pour limiter le nombre de personnes présentes en même temps. Mais chaque directrice est restée responsable de l'organisation des groupes et du fonctionnement interne. Ainsi, l'école Jacques Moreau a réouvert ce mardi 12 mai avec 40 enfants (sur 92) en alternance 1 jour sur 2 et l'école Arc en Ciel ce jeudi 14 mai avec 19 enfants (sur 102) chaque jour. Les protocoles de désinfection des salles et du mobilier sont drastiques. Enfin, sachez que l'accueil des enfants des personnels soignants s'est poursuivi dans l'enceinte de l'école Jacques Moreau durant tout le confinement par les enseignants et des agents municipaux. Je remercie ici chacun d'entre eux pour le travail collectif de qualité et leur sens du service public.

Concernant la restauration scolaire, les protocoles sanitaires nous ayant été fournis très tardivement et la nécessité de commander les repas auprès de Restoria, notre prestataire, une semaine à l'avance alors que nous ne connaissions pas le nombre d'enfants qui seraient présents, nous n'avons pas pu reprendre le service de restauration habituel. Ainsi, pour les 2 premières semaines qui sont des semaines incomplètes, il a été demandé aux parents de fournir un panier repas. Le temps du repas est encadré par le personnel communal habituel renforcé par d'autres agents municipaux afin de répartir les enfants dans de petits groupes de moins de 10 dans des salles différentes. Nous étudions la possibilité de reprendre la restauration par liaison chaude avec Restoria le 25 mai, le temps de déterminer la meilleure organisation possible dans le respect des protocoles sanitaires strictes.

Par ailleurs, la commune de Sainte Cécile, soucieuse de prendre soin de la protection et de la santé de ses habitants et afin de les accompagner lors de la période de déconfinement, a rapidement décidé d'offrir et de distribuer gratuitement des masques en tissu lavable. Nous avions donc anticipé il y a 3 semaines en essayant de passer plusieurs commandes. Cependant, malgré cette anticipation, en raison de la très forte demande avec de nombreuses commandes de collectivités, entreprises..., il s'est avéré très compliqué de s'assurer des livraisons dans des délais impartis. Cependant, une première distribution

par "drive" (1 masque par habitant) a pu s'effectuer le weekend dernier sur le parking de la salle Famisol par les élus municipaux que je remercie vivement. En complément, j'ai personnellement effectué des livraisons au domicile des personnes fragiles ou dans l'incapacité de se déplacer (après appel téléphonique en mairie).

Désormais, avec nos différentes sources d'approvisionnement, nous serons en mesure de distribuer environ 4000 masques adultes (et 270 tailles enfants) soit 3 masques par adultes Céciliens. Cette importante dotation nous est possible grâce aux approvisionnements suivants :

🔗 OPÉRATION "UN MASQUE PAR VENDÉEN".

Les maires de la Communauté de communes du pays de Chantonay ont décidé de s'associer avec le Département de la Vendée pour l'opération « Un masque par Vendéen » qui prend la forme d'une commande groupée de 850 000 masques en tissu lavables. Le coût est pris en charge à 70% par le conseil départemental et à 30% par l'intercommunalité. Cette opération 1620 masques pour notre commune.

🔗 COMMANDE DIRECTE AUPRÈS DE FOURNISSEURS.

Afin de compléter cette 1ère opération et afin d'anticiper les délais de livraison que je présentais plus longs qu'annoncés, nous avons cherché à commander d'autres masques en tissu via d'autres réseaux. Ceci s'est avéré très difficile. Nous avons finalement pu passer, il y a 3 semaines, une commande de 1000 masques et de 100 visières auprès d'un grossiste.

🔗 CHAÎNE SOLIDAIRE DE FABRICATION DE MASQUES.

Dans le cadre de la chaîne solidaire de fabrication de masques par des bénévoles, nous avons pu commander des matières premières (tissus, fils et élastiques) en grandes quantités auprès de fournisseurs spécialisés, ceci afin d'alimenter ces bénévoles. Ainsi, ces commandes vont permettre la confection de près de 1600 masques. Je tiens à remercier ici la trentaine de couturières bénévoles pour leur implication et leur mobilisation exceptionnelles. A ce jour, environ 1200 masques ont été confectionnés. Des tailles enfants sont disponibles. Une nouvelle distribution par le conseil municipal sous forme de "Drive" est donc programmée ce samedi 16 mai de 10h à 18h sans interruption sur le parking de la salle Famisol.

Soyez assurés de mon total dévouement durant cette crise inédite.

Prenez bien soin de vous.

Bien à vous.

Cyrille GUIBERT, maire.

● GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

● ORGANISATION DES SERVICES

Pour lutter contre la propagation du COVID-19 et conformément aux directives de l'État, de nombreuses mesures ont été prises dès le début de la crise sanitaire : fermeture des équipements sportifs et culturels ainsi que

des salles municipales, annulation de l'ensemble des événements organisés dans la commune.

Afin d'aider au mieux les Céciliens travaillant en milieu médical, leurs enfants ont été accueillis à l'école Jacques Moreau par des enseignantes de l'école publique de Sainte Cécile et de Saint Martin des Noyers ainsi que par des agents municipaux.

L'ensemble des services municipaux est resté en veille et mobilisé afin d'assurer la continuité du service public (accueil téléphonique, entretien des espaces verts, état civil...).

● CHAÎNE SOLIDAIRE DE FABRICATION DE MASQUES EN TISSUS

Dans le cadre de la chaîne solidaire de fabrication de masques par des bénévoles, en complément des dons de tissus, la mairie a décidé de commander des matières premières (tissus, fils et élastiques) en quantités importantes auprès de fournisseurs spécialisés, ceci afin d'alimenter ces bénévoles. En effet, ces commandes permettraient la confection de près de 1600 masques. Cependant, le délai de fabrication dépend du nombre (près de 20 personnes) et de l'activité de nos couturières bénévoles qui font un travail exceptionnel. Nous les remercions vivement. Différents kits de fabrication sont disponibles en mairie (pour 10, 12, ou 70 masques). Il est possible de les retirer après appel au secrétariat (☎ ☐ 02.51.40.24.07.). Les masques ainsi confectionnés sont à déposer en mairie pour constitution du stock à distribuer. A ce jour, 1200 masques ont été confectionnés (adultes et enfants).

● CAMPING MUNICIPAL « LA RIVIERE »

Quelques personnes séjournant au camping au moment de l'annonce du confinement et ayant pour résidence principale un chalet ont vu leur bail prolongé afin de leur laisser le temps de trouver un logement et de pouvoir déménager.

Le dispositif argent de poche qui devait avoir lieu au camping, pour les travaux d'ouverture et de rafraîchissement, a été annulé. Nous avons quand même pu réaliser quelques tâches prévues (Peinture, lasure, changement du brise vue)

Nous n'avons pas d'information précise sur la date d'ouverture. Nous attendons les prochaines mesures gouvernementales.

● EVENEMENTS ANNULÉS

18 avril : Randonnée pédestre et VTT l'Entrecôte

21 avril : Pêche à la truite du FCCM

21 avril : Discos de l'Amicale Ecole Jacques Moreau

28 avril : Soirée de remerciements bénévoles « fête des sports »

30 avril : Randonnée « Dis-moi la Vendée » – Club de Loisirs

8 mai : Commémoration de l'armistice en petit comité (maire et président UNC)

21 mai : Tournoi de sixte du FCCM

01 juin : Tournoi de jeunes du FCCM

28 juin : journée du petit patrimoine de Pays – AMMC

Fin des saisons sportives = école municipale des sports, nombreux matchs de foot du FCCM, ¼ de finale départementale de basket, ½ finale départementale de hand

Juillet : balades semi nocturnes de l'office de tourisme

● **PERSPECTIVES**

● **REOUVERTURE DES SERVICES**

Ouverture de l'accueil au public de la mairie depuis le mardi 12 mai aux jours et heures habituels :

Lundi/Mardi/Jeudi : 9 h – 12 h 30

Mercredi / Vendredi : 9 h – 12 h 30 / 14 h à 18 h

Samedi matin des semaines paires : 9 h – 12 h 30

Cependant, **afin de protéger les agents et les habitants, l'objectif est de limiter au maximum les venues et donc les interactions avec les administrés.**

Pour se faire, nous poursuivons notre formule de **délivrance des sacs jaunes** (sans contact, sans entrée dans la mairie, par dépôt des rouleaux sur le bord de fenêtre à l'arrière de la mairie après prise de rdv par téléphone ou mail).

Grâce à un affichage approprié, le nombre de personnes est limité à 1 à 2 personnes (dans le cas d'une personne accompagnée) dans le hall (les personnes supplémentaires devant attendre à l'extérieur) et à 1 à 2 personnes à l'accueil (si personne accompagnée). Les distances de sécurité de 1,5 m sont matérialisées par des marquages au sol.

La manipulation de stylos est à risque. Il n'y a donc aucun échange de stylo, vous pouvez alors venir avec votre propre stylo ou utiliser un stylo mis à disposition que vous garderez. Du gel hydro alcoolique est à disposition.

Les agents effectuent des désinfections régulières du mobilier et des poignées de porte

URBANISME : Le dépôt des nouveaux dossiers et de pièces complémentaires reste possible par les moyens suivants :

- Envoi postal 1 place de la Mairie – 85110 Ste CECILE
- Dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie
- Envoi par mail : mairiestececile85@wanadoo.fr

Pensez à bien noter vos coordonnées (mail / téléphone). Le services urbanisme reste disponible par téléphone au 02.51.40.24.07, par mail à l'adresse ci-dessus et sur rendez-vous.

● **RESTAURATION SCOLAIRE**

Les 2 premières semaines, chaque enfant emmène son pique-nique (surveillance par les agents municipaux – repas pris à l'extérieur dans la mesure du possible). Pour les semaines à suivre, nous sommes en train d'étudier les diverses possibilités pour pouvoir respecter le protocole sanitaire.

● **REOUVERTURE DES ECOLES ET ACCUEIL DE LOISIRS**

Ouverture de l'école publique Jacques Moreau : 12/05

Ouverture de l'école privée arc en ciel : 14/05

Ouverture d'AMSTRAMGRAM : 12/05

Un protocole sanitaire a été réalisé avec les 2 directrices d'établissement afin d'accueillir au mieux les élèves tout en respectant les gestes barrières.

L'ensemble des parents ont été informés de ce protocole que nous nous efforçons de suivre.

● **TRANSPORT SCOLAIRE**

Reprise des services habituels.



● **DECHETTERIE – INFO SCOM**

Depuis le 11 mai, les usagers du SCOM peuvent de nouveau accéder aux déchèteries pour y déposer toutes les catégories de déchets acceptés habituellement.

Néanmoins, le contexte sanitaire et l'organisation des évacuations contraignent à une organisation spécifique.

- Du Lundi au vendredi :

- Horaires habituels, sans inscription

Horaires de la déchèterie de Chantonnay :

Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h

Mardi, jeudi : 9h-12h

- Filtrage des entrées pour favoriser la distanciation des personnes (8 à 10 véhicules maximum sur site, risque d'attente)

- Samedi (au moins le 16 et le 23/05) :

- Réservé aux foyers dont les contraintes professionnelles ne permettent pas de venir en semaine.

- Inscription obligatoire

: <https://www.linscription.com/activite.php?P1=41531>

Jusqu'à la fin du mois de mai, la fréquentation risque d'être importante car beaucoup de foyers auront profité du confinement pour faire du rangement.

Par ailleurs, le filtrage du nombre d'usagers à l'entrée des déchèteries peut provoquer une file d'attente.

Nous remercions ceux qui le peuvent de reporter leur passage à la déchèterie à partir de juin.

Le respect des gestes barrières est impératif (distance entre les personnes > à 2m,...).

Le port du masque est fortement recommandé.

Prévoir ses propres outils si besoin (pelle, balai,...), aucun outil ne sera prêté pour des raisons sanitaires.

Ces informations sont mises à jour régulièrement sur le site internet du SCOM : www.scom85.fr dans la rubrique "COVID19 - Perturbation des services".

Nos services restent disponibles sur contact@scom85.fr ou au 02.51.57.11.93



● RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES

Liste : "A Sainte Cécile, le dynamisme se cultive"	Voix	% exprimés	Siège au conseil municipal	Siège au conseil communautaire
Conduite par M. Cyrille GUIBERT	505	100	19	2

	Nombre	% Inscrits	% votants
Inscrits	1134		
Abstentions	563	49,65	
Votants	571	50,35	
Blancs	5	0,44	0,88
Nuls	61	5,38	10,68
Exprimés	505	44,53	88,44

● SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 12 mars 2020, le Conseil Municipal a :

- Décidé les montants des subventions attribuées aux associations communales ou hors commune au titre de 2020 ;
- Déterminé le montant des participations obligatoires aux écoles sous contrat avec l'état (OGEC de Sainte Cécile, Institution l'Espérance). En reprenant l'ensemble des charges de fonctionnement de l'école publique pour une année, divisé par le nombre d'élève de l'école Jacques Moreau au 1er septembre 2019, le coût moyen d'un élève de l'école publique s'élève à 775.26 € ;
- Décidé de fixer les taux d'imposition communaux des 3 taxes locales comme suit pour 2020 : La taxe d'habitation à 23.82% / La taxe foncière sur le bâti à 14.68% / La taxe foncière sur le non-bâti à 40.10% ;
- Voté le budget primitif 2020 qui s'équilibre à 1 402 743,74 € en fonctionnement et à 2 068 043,80 € en investissement ;
- Autorisé Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 2 agents saisonniers pour la période estivale du camping
- Attribué les 6 lots de l'appel d'offres (lot n°3-4-5-6-7-8) relatif à la rénovation du logement communal en maison des associations – salle d'archives conformément au descriptif rédigé ci-dessus ; déclaré les lots n°1 – « Gros Œuvre » et n°2 – « Couverture – zinguerie » comme « infructueux » et s'est engagé à relancer une procédure pour ces lots ;
- Attribué les 2 lots des marchés de travaux d'aménagements de sécurité sur la RD47 conformément au descriptif rédigé ci-dessus ;
- Décidé de dénommer la voie reliant la rue de la Vallée Verte à Bourdevaire Rue du Paradis.

● INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Un prochain décret devrait fixer au lundi 18 mai l'installation du nouveau conseil municipal et donc l'entrée en fonction des conseillers municipaux élus au 1er tour le 15 mars. La 1ère réunion du conseil municipal permettant l'élection du maire et des adjoints doit réglementairement se tenir dans un délai de 5 et 10 jours après cette entrée en fonction soit entre le samedi 23 mai et le jeudi 28 mai. A Sainte Cécile, il est envisagé de tenir cette première réunion le lundi 25 mai à huis clos (sans public) avec, conformément aux directives ministérielles, des règles sanitaires strictes : distances de sécurité, port du masque, gel hydro alcoolique, stylo personnel, huis clos...

● BULLETTIN ANNUEL LA LYRE

Notre bulletin municipal annuel la Lyre n'a pas pu être distribué en début d'année en raison de la période pré-électorale précédant les élections municipales puis de la crise épidémique qui a immédiatement suivie. Un travail de reconfiguration liée aux événements récents est en cours. Il est envisagé une distribution en Juin.

LA VIE ASSOCIATIVE**● AMMC**

La Journée du Petit Patrimoine de Pays du dimanche 28 juin a été annulée, en conséquence la visite du Moulin Baron aux Moulins des Bois n'aura pas lieu à cette date.

● CLUB LOISIRS ET AMITIES CECILIENNES

Suite à la pandémie qui nous assaille depuis bientôt 3 mois, toutes les activités (chorale, jeux du mercredi, dictée bricolage) sont suspendues jusqu'en septembre.

Le pique-nique initialement prévu le 30/07 est également supprimé. Seule la marche du mardi après-midi peut avoir lieu en respectant strictement les règles de « sécurité sanitaire ».

SORTIE A BELLE ILE EN MER : Notre sortie printanière prévue le 19/05 a dû elle aussi être annulée mais reste programmée pour le printemps prochain.

Espérant que ces décisions et contraintes n'affectent pas trop votre vie. Nous vous souhaitons un été en toute sérénité et surtout « prenez soin de vous ».

Prochain « Trait d'Union » - Articles à déposer en Mairie pour le 25 mai 2020

E-mail : mairiestecile85@wanadoo.fr

Site Internet : www.saintececile85.fr

Mairie 1, Place de la Mairie 85110 SAINTE CECILE

Tél. : 02.51.40.24.07 Fax : 02.51.40.25.59